



Communiqué de presse

Genève, le 7 mars 2024

Aux représentant-e-s des médias

Grand exercice de sauvetage des biens culturels à la Bibliothèque de Genève

Lundi 4 mars, à 16h, une alarme retentit au sein de la Bibliothèque de Genève, en plein cœur du parc des Bastions, où sont conservées des collections exceptionnelles. C'est le début d'un grand exercice grandeur nature qui va impliquer 154 personnes pendant deux jours. Piloté par le Département de la culture et de la transition numérique (DCTN) et organisé par la Bibliothèque de Genève et l'Office fédéral de la Protection et de la Population, cet exercice s'inscrit dans la stratégie de protection des biens culturels initiée il y a quinze ans par le DCTN. Exercice réussi à l'heure où les actualités liées aux biens culturels sinistrés se multiplient. À Genève, le plan de protection des biens culturels a démontré son efficacité à plusieurs reprises sur des sinistres réels ces dernières années.

Lundi 4 mars à 16h00, douze ans après le premier exercice qui s'était tenu au sein du bâtiment des Bastions, une alarme a retenti à la Bibliothèque de Genève. Ni le personnel ni le public n'étaient prévenus de sorte à évaluer de manière la plus réaliste possible l'évacuation du site puis l'ensemble des procédures de sauvetage, y compris des blessé-e-s. Le scénario de l'exercice simulait un incendie dans les sous-sols du bâtiment entraînant l'embrasement d'un espace de conservation et la propagation des flammes dans les étages. Les conséquences de cet incendie étaient dramatiques : des victimes, des collections détruites par le feu et par l'eau d'extinction et un bâtiment fortement dégradé.

Le Service d'incendie et de secours a pu tester ces procédures d'évacuation dans un bâtiment complexe ainsi que la sortie des victimes et des biens culturels identifiés comme prioritaires. Les victimes étaient prises en charge par les ambulanciers et ambulancières, parties prenantes à l'exercice pendant que le personnel se tenait prêt à intervenir pour évacuer le reste des collections. Durant les heures qui ont suivi, grâce à la mise en place de la cellule de crise Protection des biens culturels de l'institution, le personnel de la Bibliothèque a été mobilisé ainsi que la Protection civile de la Ville et du canton pour engager l'ensemble du dispositif de sauvetage du patrimoine (évacuation, tri, traitement).

Bilan de l'exercice

Au total, cet exercice exceptionnel aura rassemblé 154 personnes dont 62 Membres du personnel de la Bibliothèque de Genève, 13 partenaires externes (SIS, TCS ambulances, Protection civile Ville et Protection civile cantonale, Police municipale et Police cantonale, Direction du département de la Culture et de la Transition numérique, Office fédéral de la Protection et de la Population, DSIC, DPBA, Université de Genève, Museum d'Histoire Naturelle, Direction du secrétariat général), 14 véhicules et aura nécessité une année de préparation.

Pour évaluer au mieux chacune des étapes du sauvetage, le Département de la culture et de la transition numérique a été accompagné de spécialistes de la gestion de crise de l'Office fédéral de la protection de la population qui forment depuis trois ans l'ensemble des membres du personnel des cellules de crises créées au sein de chaque institution culturelle. Un retour d'expérience sera préparé dans les prochaines semaines de sorte à tirer toutes les conclusions permettant d'améliorer de manière itérative les plans d'intervention en cas d'urgence.



Grâce à la mobilisation des équipes internes, à la très forte implication des partenaires externes et à l'ensemble des mesures mises en place (plan d'urgence, équipements, formations et exercices), la stratégie de protection des biens culturels de la Ville de Genève est aujourd'hui reconnue à l'échelle internationale. De nombreux collègues du monde entier sollicitent très régulièrement l'expertise du Département de la culture et de la transition numérique de la Ville de Genève. Parmi eux, citons le musée du Louvre ou des Établissements scientifiques fédéraux de Belgique qui étaient présents durant ces deux jours d'exercice à la Bibliothèque de Genève pour s'inspirer des pratiques genevoises.

Objectifs de l'exercice

S'exercer est un des aspects stratégiques dans l'apprentissage de la gestion de sinistre. Ces exercices permettent de tester les plans d'intervention et de préparer les intervenant-e-s à une situation d'urgence, en conditions réelles, avec la participation de représentant-e-s d'autres institutions en observation ou tant qu'arbitres, mais aussi le soutien des partenaires externes renforçant ainsi la collaboration et le partage des expériences entre les institutions et les spécialistes.

Les objectifs de l'exercice des 4 et 5 mars étaient les suivants :

- tester le plan d'intervention PBC en cas de sinistre de la Bibliothèque de Genève en mettant en situation réelle, à l'échelle 1/1, le personnel du Département de la culture et de la transition numérique, des autres services ou directions de la Ville (Direction du patrimoine bâti), et les forces d'intervention (Protection civile de la Ville, Service de la Police municipale),
- évaluer la coordination des opérations entre les divers organes d'intervention pour la gestion d'un événement majeur en intégrant les parties prenantes du Canton (Groupement intercommunal de défense incendie-SIS et police cantonale), ainsi que l'Université compte tenu de la proximité géographique du bâtiment dans le parc des Bastions,
- évaluer les acquis des formations et l'adaptabilité des équipements matériels dont la Ville s'est dotée ou continue de se doter (berce PBC, chariot de cellule de crise, équipements spécialisés pour le sauvetage de collections).

Protection des biens culturels (PBC)

Les institutions patrimoniales de la Ville de Genève abritent plus de trente millions d'objets culturels, parmi eux sont conservés des trésors uniques du patrimoine d'une valeur historique, scientifique et technique exceptionnelle. La transmission de ce patrimoine aux générations futures est garante de notre histoire et de notre mémoire et est une des missions du Département de la culture et de la transition numérique (DCTN) de la Ville de Genève.

Malgré tous les moyens mis en œuvre pour limiter les risques, les institutions patrimoniales ne sont pas à l'abri de phénomènes imprévus, tels que des incendies ou des inondations, qui peuvent détruire ou irrémédiablement endommager des collections. À Genève, plusieurs sinistres ont eu lieu. Les incendies du Grand Théâtre (1951), du Victoria Hall (1984), du Palais Wilson (1985), des combles du Palais Anna et Jean-Gabriel Eynard (2001), l'ancienne école de chimie au boulevard des Philosophes (2008) ou encore l'église du Sacré-Cœur (2018) ont démontré la nécessité de mettre rapidement en place une organisation efficace pour la protection des personnes, mais aussi des biens culturels (PBC).

En sa qualité de propriétaire d'institutions patrimoniales, le Département de la culture et de la transition numérique est donc particulièrement concerné par cette question. Par ailleurs, selon le règlement cantonal (règlement concernant l'application des dispositions fédérales sur la protection des biens

culturels en cas de conflit armé RaPBC ; G 2 10.02) et aussi selon la Loi fédérale sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé, de catastrophe ou de situation d'urgence (LPBC; RS 520.3), l'anticipation des risques pouvant toucher le patrimoine des institutions doit être réalisée. Cela implique une préparation, en amont, notamment par la rédaction de documents d'intervention, par l'organisation de formations, et par la mise à disposition des moyens matériels et humains nécessaires. C'est ainsi qu'en 2009, un concept de protection des biens culturels, élaboré conjointement par le Service d'incendie et de secours (SIS) et la Direction du département de la culture et de la transition numérique, conforme à ce cadre légal, a été élaboré pour répondre aux obligations qui en découlent. Le Conseil administratif a pris acte de ce concept PBC. Ce dernier incluait la création d'un Comité PBC, un groupe de pilotage principalement chargé de suivre la mise en œuvre du concept PBC dans les institutions patrimoniales de la Ville de Genève, de fixer les objectifs et les délais, de faire ou d'analyser des propositions, de fédérer les institutions de la Ville et de partager les expériences et les informations.

Les mesures développées au sein de ce Comité ont rapidement été mises en œuvre et ont démontré leur efficacité sur des sinistres réels. Lors de la crue exceptionnelle de l'Arve en mai 2015, le déplacement en urgence des objets exposés au Musée d'ethnographie (MEG) en raison du risque d'inondation des espaces d'exposition a pu s'opérer rapidement. Le violent orage du 15 juin 2019 a suscité nombre d'inondations dans plusieurs musées de la Ville et a touché plus particulièrement le Musée d'art et d'histoire (MAH) pour lequel le dispositif PBC avec la berce (container contenant le matériel d'intervention d'urgence) et une cellule de crise a dû être mis en place pour gérer les collections, alors que la centrale d'alarme du SIS était surchargée.

Mentionnons aussi que l'actualité récente, en particulier les conflits entre la Russie et l'Ukraine ou à Gaza, montre qu'il convient de développer plus encore cette préparation en intégrant également les cas de conflits armés. Dans ces situations dramatiques, le patrimoine culturel est alors pris pour cible délibérément et représente un objectif tactique en soi. Ces destructions font partie d'une stratégie plus large qui vise à court terme la persécution et l'intimidation des populations et à plus long terme, l'anéantissement de la diversité des identités et la destruction du tissu social. Par ailleurs, les risques NRBC (nucléaires, radioactifs, bactériologiques, chimiques) qui accompagnent les conflits du XXI^e siècle nécessitent que les pays limitrophes, voire d'un même continent, envisagent de protéger les collections de dommages collatéraux liés aux poussières ou aux composés organiques volatils résiduels issus des armes chimiques qui pourraient être employées. Enfin, la crise liée au risque de rupture en approvisionnement électrique oblige à élaborer des concepts de gestion de l'urgence pour limiter l'impact de ce type d'évènement sur la préservation des collections dans les dépôts de conservation. Sans électricité : les conditions de sécurité et de conservation peuvent être fortement dégradées et la mission de préservation du patrimoine non garantie.

Ainsi, depuis quinze ans, le Département de la culture et de la transition numérique a engagé un large projet en faveur de la protection des biens culturels.

Parmi les actions marquantes : ces dernières années, les institutions culturelles ont organisé douze exercices de sauvetage du patrimoine à l'échelle 1/1.

→ Images HD disponibles pour la presse:

<https://vdgbox.ville-geneve.ch/index.php/s/KGJfrqxKR6LSNDm>

Contact presse

Félicien Mazzola

Département de la culture et de la transition
numérique

Tél. 022 418 95 25 / 079 542 66 50

E-mail. felicien.mazzola@ville-ge.ch